



M. le Maire de Saint-Suliac
Les Ruelles Guitton
35430 Saint-Suliac

A Léhon, le 05 août 2025

Objet : Modification n°1 du PLU de Saint-Suliac

Monsieur le Maire,

Nous accusons bonne réception de votre sollicitation concernant votre projet de modification n°1 du PLU de Saint-Suliac, enregistrée par nos services le 11 juillet dernier.

Conformément aux dispositions des articles L.153-16 et L.132-7 du code de l'urbanisme, le Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude contribue à l'élaboration des documents d'urbanisme et émet dans ce cadre un avis en tant que personne publique associée, uniquement sur les territoires de ses communes adhérentes.

La commune de Saint-Suliac n'étant pas adhérente à la charte du Parc Naturel Régional, nous ne donnerons pas suite à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées

Yann GODET,
Vice-Président du Syndicat mixte du Parc
en charge du paysage, de l'aménagement
et des énergies renouvelables

